

NOM :

Prénom :

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

(Conforme art. 325-5 du règlement général de l'AMF et art. L521-2 du Code des Assurances)

La société **CAPITIS CONSEIL SAVOIE** Sarl a été créée le 17 Juin 2013.
Capital de 50 000 €.
Siège social : 2, rue Claude Martin - 73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 96 25 03
N° SIREN : 793 754 409 RCS Chambéry
TVA intracommunautaire : FR54793754409
Site internet : www.capitis.com
Email : contact-savoie@capitis.com

Gérant : Monsieur Jean-Michel COY.

CAPITIS CONSEIL SAVOIE est adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (C.N.C.G.P. - www.cncgp.fr - 4, rue de Longchamp - 75016 Paris), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, et s'engage à respecter la charte de déontologie.

Assurance professionnelle :

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles - 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9. Police N° 112786342.

CAPITIS CONSEIL SAVOIE est immatriculée au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 13008816 (consultable sur le site www.orias.fr).

CAPITIS CONSEIL SAVOIE exerce les activités réglementées suivantes :

- **Conseil en investissements financiers (CIF)**

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

Le CIF n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique avec des établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif).

Les principaux fournisseurs avec lesquels CAPITIS CONSEIL SAVOIE a conclu un accord de distribution, de partenariat ou d'apport d'affaires : PRIMONIAL Partenaires, NORTIA Invest, ALPHEYS Invest, MARGNY CAPITAL, KEPLER CHEUVREUX, FEEFTY, DS INVESTMENT SOLUTIONS, BNP Paribas, ALDERAN, ALTIXIA REIM, CORUM L'EPARGNE, PERIAL AM, DOMITYS Invest, EURYALE, LA FRANCAISE AM, AGEAS PATRIMOINE, SIGMA Gestion, 123 INVESTMENT MANAGERS, CALAO Finance, YSIDIS.

Conformément à l'article 325-6 du Règlement Général AMF, lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.

- **Démarchage bancaire et financier**

Identité des mandants pour lesquels le conseil en gestion de patrimoine exerce une activité de démarchage : Néant

- **Courtage en assurance dans la catégorie « b »**

Courtier en assurance, positionné dans la catégorie « b », n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein du contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier travaille : GENERALI PATRIMOINE, UNEP, PRIMONIAL Partenaires, INTENCIAL Patrimoine, NORTIA INVEST, ALPHEYS Partenaires, SWISSLIFE, APRIL, ALPTIS, AGEAS, CARDIF, ENTORIA, Groupe APICIL, UGIP, ERES...

Le courtier et les entreprises d'assurance n'ont aucun lien financier entre elles (participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital).

- **Transaction sur immeubles et fonds de commerce**

Titulaire de la carte professionnelle N° CPI 7301 2018 000 033 157 délivrée par la CCI de la Savoie, et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. Absence de garantie financière, ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

- **Courtage en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)**

Le courtier n'a aucun lien financier avec les établissements de crédits, de financement ou de paiement (participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital) et aucun établissement de crédit, de financement ou de paiement représente plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1.

Identité des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le courtier travaille : Banque de Savoie.

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

INFORMATION SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS DE DURABILITE

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par M. Jean-Michel COY en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus, notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail reclamation@capitis.com.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

LITIGE

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez adresser une réclamation par mail à reclamation@capitis.com, à votre conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de son envoi pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- **Pour l'activité CIF** : Le Médiateur de l'AMF, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>
- **Pour les autres activités** : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou <https://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

AUTORITES DE TUTELLE

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : Autorité des Marchés Financiers (AMF) – 17, place de la Bourse – 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4, place de Budapest - CS 92459 – 75436 Paris cedex 09.

INFORMATION SUR LES MODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

Je soussigné(e) _____ atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.

Fait à _____ le _____

Signature :